PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-813

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses relatives à l'Entente de services Drummondville MATIÈRES DANGEREUSES – Partie V prévues pour l'exercice financier 2017.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 14 décembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir une somme de 33 807 $ représentant les coûts reliés au service de *protection des matières dangereuses*;

RÉPARTITION

ATTENDU QU'il est convenu de répartir la participation financière de la MRC de Drummond au service de *gestion des matières dangereuses*, au montant de 33 807 $, de la manière prévue lors de la conclusion de l'entente entre la sécurité incendie de la Ville de Drummondville et ses partenaires, et mieux détaillée au tableau no 1 ci-annexé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-813**, unanimement statué ce qui suit savoir:

1) Il sera et il est par les présentes requis des municipalités de la MRC de Drummond, une somme de 33 807 $ pour acquitter le coût du service de *gestion des matières dangereuses* calculé par la sécurité incendie de la Ville de Drummondville;

2 Il sera et il est par les présentes requis de toutes les municipalités de la MRC de Drummond, les coûts ci-haut prévus en un (1) seul versement dû les premiers jours du mois de janvier de l'an 2017, et inscrit au tableau no 1 ci-annexé pour valoir comme si ici au long récité;

3) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt d'un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après un mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

Signé: *Jean-Pierre Vallée*
Jean-Pierre Vallée
préfet

Signé : *Christine Labelle*
Christine Labelle
secrétaire-trésorière

ADOPTÉ LE : 18 janvier 2017

RÉSOLUTION D'ADOPTION : mrc11604/01/17

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 18 janvier 2017

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 24 janvier 2017

Christine Labelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière